

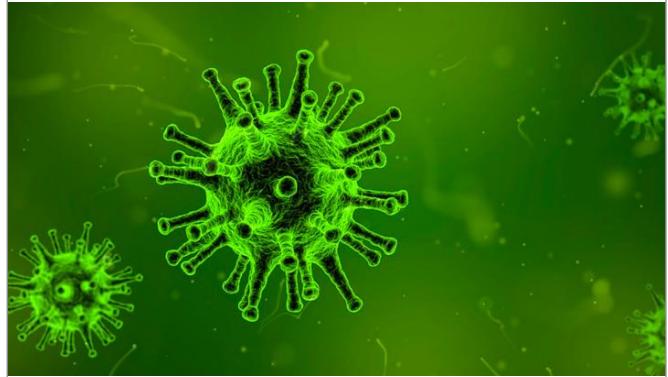
AFGSU

SPÉCIALISÉE

SITUATION SANITAIRE

EXCEPTIONNELLE (SSE)

Risque Nucléaire, Radiologique, Biologique ou chimique



/ Contexte

Formation conforme à l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif à l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

La formation AFGSU en Situation Exceptionnelle d'Urgence se compose de 10 modules ; appelés « Annexes » dans les textes règlementaires. Elles peuvent être enseignées et délivrées séparément. Les annexes 1 et 2 correspondent aux AFGSU niveau 1 et 2.

Annexe 3 : Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier ;

Annexe 4 : Accueil massif de victimes non contaminées en établissement de santé ;

Annexe 5 : Stratégie médicale de damage control ;

Annexe 6 : Prise en charge des urgences médico-psychologiques ; [Ce module n'est pas enseigné par le CESU 64B]

Annexe 7 : Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuelle ou collective nucléaire, radiologique et chimique ;

Annexe 8 : Décontamination hospitalière approfondie ;

Annexe 9 : Prise en charge d'un patient victime d'un agent nucléaire, radiologique ou chimique ;

Annexe 10 : Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé ;

Annexe 11 : Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé de référence ; [Ce module n'est pas enseigné par le CESU 64B]

Annexe 12 : Soins critiques en situation sanitaire exceptionnelle. [Ce module n'est pas enseigné par le CESU 64B]

/ Objectif professionnel

Obtenir les modules 07-08-09-10 de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence en situation sanitaire exceptionnelle

/ Objectifs opérationnels et évaluables de développement de compétences

-Acquérir les connaissances nécessaires pour intervenir en cas d'urgences collectives et de situation sanitaire exceptionnelle.

-Caractériser les différents risques et les spécificités de prise en charge.

-Maitriser le port des EPI (Equipement de protection individuel).

-Connaitre les principes d'organisation d'une chaîne de décontamination.

/ Public concerné, prérequis et bénéficiaire

Formation destinée à l'ensemble des professionnels d'un établissement de santé ou médico-social

Prérequis : Etre titulaire d'un AFGSU niveau 1 ou 2 en cours de validité (datant de moins de 4 ans)

La formation peut accueillir 8 bénéficiaires

/ Modalités et délais d'accès

Le formulaire d'inscription est à adresser par courriel au CESU à l'adresse cesu64b@gmail.com

La validation de l'inscription sera effective après vérification de l'adéquation entre l'expression du besoin et la formation demandée. La convention de formation et convocation sont envoyées en amont de la formation soit à l'employeur, soit au bénéficiaire.

Il n'y a pas de date limite d'inscription, les inscriptions restent ouvertes jusqu'à complétude du groupe.

/ Informations pratiques :

- **Durée :** 3 jours de formation consécutifs soit 24 heures 30 de formation décomposées comme suit :
 - o Annexe 07 - 7h00
 - o Annexe 08 - 7h00
 - o Annexe 09 - 7h00
 - o Annexe 10 - 03h30
- **Calendrier :** Le calendrier des formations est disponible en fin de catalogue et sur le site www.ch-pau.fr Rubrique SE FORMER – CESU
- **Lieu de formation :**
 - o *En inter-établissement* : la formation se déroule au sein des locaux du CESU 64B – Centre Hospitalier de Pau
 - o *En intra-établissement* : le CESU 64B peut organiser la formation dans vos locaux.
- **Lieu de restauration :** Il est possible de prendre son repas au sein des selfs réservés au personnel du Centre Hospitalier de Pau. Le repas sera facturé en supplément.
- **Coût :**
 - o 250€ par jour de formation, soit 750€ pour l'intégralité de la formation, net de taxe.
 - o Frais à la charge du bénéficiaire : Repas (si non pris en charge par l'employeur)
 - o Formation non assujettie à la T.V.A

/ Modalités de déroulement pédagogique, suivi et sanction

Modalités pédagogiques	Présentiel Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargement co-signées par les bénéficiaires et les formateurs
Méthodes pédagogiques	Pédagogie active (Quizz, Tour de table...) Mises en situation pratiques (MSP) contextualisées
Moyens et/ou outils pédagogiques	Salle de formation adaptée avec vidéo projecteur et écran Supports scientifiques en lien avec les recommandations médicales françaises Supports audio-visuels et multimédias Supports pédagogiques transmis à la demande du bénéficiaire par mail. Ressources documentaires mises à disposition des bénéficiaires au sein du centre de documentation et d'information des instituts
Intervenants	2 Formateurs GSU SSE certifiés par groupe
Sanction de la formation	La délivrance des attestations de formation aux annexes 07/08/09/10 de l'attestation gestes et soins d'urgence en situation sanitaire exceptionnelle est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation, fondée sur la présence tout au long de la formation et la vérification de l'acquisition par le bénéficiaire des connaissances, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence. Un certificat de réalisation pour chacun des modules est remis aux bénéficiaires à l'issue de la formation La durée de validité des modules de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau en situation sanitaire exceptionnelle est d'un an. La prorogation de chacune de ces attestations pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation annuelle portant sur une actualisation des connaissances sur les urgences collectives et les situations exceptionnelles en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique (sous la forme d'une formation ou d'un exercice).

/ Contenu & Programme pédagogique

JOUR 1

MODULE 7 : DECONTAMINATION D'URGENCE ET MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELS ET COLLECTIFS NRC + REB	
- Présentation de la formation	8H00
- Assurer l'accueil de la prise en charge de victimes potentiellement contaminées NRBC	-
- Caractériser les risques NRBC pour les victimes et les personnels	10H00
- Utiliser des EPI Nucléaires - Radiologiques	
- Utiliser des EPI Biologiques	10H15 - 12H00
- Utiliser des EPI Chimiques	12H40 - 15H30
- Comprendre les règles pour éviter les transferts de contamination (zonage, marche en avant, circuit patients...)	
- Connaitre les modalités d'élimination/décontamination des objets ou déchets potentiellement contaminés	15H45 - 17H00
- Mettre en œuvre les procédures de décontamination d'urgence	

JOUR 2

MODULE 9 : PRISE EN CHARGE DES PATIENTS VICTIMES D'AGENTES NRC + REB	
- Rappels de la veille	8H00 -
- Identifier un risque NRBC	10H00
- Connaitre les principes de prise en charge des patients NRBC	10H15
- Connaitre les indications et savoir administrer les antidotes NRBC d'un PSM	- 12H00
- Rappels sur la décontamination d'urgence	
- Exercice de prise en charge de patients contaminés NRC	13H00 -
- Assurer sous EPI le triage et la prise en charge des urgences vitales lors de leur décontamination	15H30
- Connaitre les contraintes physiologiques liées au port des différents EPI	
- Gérer une découverte de patient suspect d'une contamination biologique en structure de soins	15H45 - 16H30

JOUR 3

MODULES 8 / 10 : DECONTAMINATION HOSPITALIERE APPROFONDIE + PRISE EN CHARGE DES PATIENTS SUSPECTS D'INFECTION LIEE A UN RISQUE EPIDEMIQUE ET BIOLOGIQUE ET PROTECTION DE LA COLLECTIVITE EN ETABLISSEMENT DE SANTE ;	
- Rappels de la veille	8H30
- Connaitre les principes et les indications de la décontamination approfondie	-
- Connaitre les différents moyens de décontamination approfondie en dotation	10H00
- Identifier et mettre en œuvre les différentes phases d'une décontamination approfondie	10H15 - 12H00
EXERCICE DE MISE EN SITUATION DE SYNTHESE ET D'EVALUATION	
- Monter l'Unité Mobile de Décontamination Hospitalière du Centre Hospitalier de Pau	12H45- 14H00
- Assurer la PEC et la décontamination approfondie de victimes NRBC	
- Intervenir sur un malaise simulé d'équipier en EPI	14H00- 16H15
- Organiser la rotation des personnels et sa traçabilité, et leur décontamination	
- Conclusion, renforcement et évaluation de la formation	16H15- 16H30

/ Modalités d'évaluation

- Fiches de suivi et d'évaluation.
- Evaluations formatives tout au long de l'action de formation (quizz, mises en situation...)
- Evaluations sommatives
- Recueil des appréciations des bénéficiaires en fin de formation

/ Indicateurs de résultats

Niveau d'accomplissement

Bénéficiaire(s) accueilli(s) en formation professionnelle continue :

33 bénéficiaires en 2019.

27 bénéficiaires en 2020.

14 bénéficiaires en 2021.

Niveau de performance

Taux de satisfaction globale des bénéficiaires :

97,5 % de satisfaction en 2019.

97,2 % de satisfaction en 2020.

94,8 % de satisfaction en 2021.

Taux d'obtention de l'attestation de formation :

100 % d'obtention en 2019.

100 % d'obtention en 2020.

100 % d'obtention en 2021.

/ Accueil des personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut, si elle le souhaite, bénéficier d'aménagements spécifiques en lien avec sa formation. Pour plus d'informations : www.ch-pau.fr/se-former/presentation

Contact

Pour toute question administrative, pédagogique ou en lien avec une situation de handicap, veuillez contacter :

SECRÉTARIAT du CESU

4, Boulevard Hauterive

64046 PAU CEDEX

05.59.92.50.82

Email : cesu64b@gmail.com